

provient de causes multiples. Il y a d'abord à tenir compte du bouleversement mondial causé par la guerre de 1914-1918. Il faut ensuite tenir compte de l'enrayement de l'immigration des pays européens, et, d'autre part, considérer que ces états européens, et la république Argentine avec eux, se sont adonnés en ces dernières années à la culture du blé sur une grande échelle. Il s'en est suivi que nos chemins de fer ont souffert des deux côtés: moins d'immigrants à transporter dans l'Ouest et moins de blé aussi à transporter vers nos ports de l'Atlantique. Ajoutons à ces causes la concurrence du transport par le camionnage automobile.

Faut-il pour tout cela jeter le manche après la cognée et laisser nos compagnies de chemins de fer, surtout celles qui ont été nationalisées, se dépêtrer comme elles le pourront? Je suis sûr que cette Chambre est d'un avis contraire, qu'elle approuve la politique du Gouvernement actuel qui est de venir au secours de nos chemins de fer et, en particulier, de ceux qui forment partie de notre patrimoine national. Mais, avant tout, le Gouvernement a décidé de s'enquérir de la situation de ces vastes entreprises, afin d'être en état de remédier à leurs imperfections, et c'est à cette fin que l'on a établi la commission d'enquête que l'honorable juge Duff a été chargé de présider. Il est raisonnable d'espérer que cette enquête fera le jour sur les défauts de nos systèmes ferroviaires et qu'elle indiquera les économies à pratiquer dans l'administration de nos grandes voies ferrées.

Cette Chambre constate que le Gouvernement est entré en négociations avec les Etats-Unis d'Amérique, en vue de réaliser le projet de la canalisation du Saint-Laurent. Je ne suis pas au fait des plans dressés à cet égard par les ingénieurs à qui l'on a pu confier l'étude de ce colossal projet. Tout ce que j'en sais, c'est ce qui a été révélé au public par la presse canadienne. Cette canalisation se ferait dans cette partie de notre grand fleuve située entre Prescott et Cornwall, c'est-à-dire dans la section internationale, et nos riches voisins des Etats-Unis contribueraient pour une large part à cette entreprise gigantesque. Cette Chambre a confiance que, dans l'élaboration de ce projet, le Gouvernement s'est laissé guider par l'unique intérêt du Canada; il ne peut être ici question de courtoisie internationale. Nul ne contestera que la possession de ce grand fleuve, sur la majeure partie de son immense cours, constitue pour nous l'une des belles richesses de notre domaine; j'oserais même dire que c'est la principale artère de notre vie économique. Je ne suis pas ingénieur en hydraulique, mais j'ose affirmer qu'au point de vue géographique, au point de vue des régions qu'il traverse, de la largeur

[M. Bourgeois.]

et de la profondeur de son cours, de l'énorme débit de ses eaux, le Saint-Laurent est incontestablement le plus précieux fleuve du monde. Aucun ne peut lui être comparé, ni l'Amazone, ni le Nil, ni le Volga, ni le Rhin. Pascal a dit: "Les fleuves sont des chemins qui marchent". Le Saint-Laurent est une voie impériale qui marche et qui charrie, vers l'Océan et l'Europe, les produits de tout le nord de ce continent. Sur mille milles de son cours, il est navigable pour les navires océaniques, de telle sorte que, à Montréal, nous avons le phénomène unique au monde d'un port de mer situé à mille milles des côtes de l'océan.

Je représente une circonscription électorale de la province de Québec et je sais que, pour les fins d'énergie électrique,—car c'est bien pour ces fins que l'on désire canaliser le Saint-Laurent,—la province de Québec possède toutes les ressources dont elle a besoin. Aussi, ce n'est pas en citoyen de la province de Québec que j'envisage ce problème. J'estime qu'une affaire d'une aussi vaste envergure, d'un intérêt si vital pour notre pays, doit être traitée au point de vue des intérêts du pays tout entier et ce n'est pas seulement comme Canadien français, mais comme Canadien tout court, pure laine, que je la considère.

Nous avons la ferme espérance que cette importante question de la canalisation du Saint-Laurent sera solutionnée dans l'intérêt et à l'avantage du Canada. Cette espérance est fondée sur la confiance que nous avons juste raison d'avoir dans le patriotisme de notre premier ministre et de ses collègues. Elle ne sera pas déçue, j'en ai la ferme conviction, car ils se rendent pleinement compte de leurs responsabilités. Héritiers et continuateurs de la politique de MacDonald et de Cartier, ils ont tout le courage et la longue vision nécessaires pour ne rien sacrifier de nos intérêts et ne rien négliger pour la sauvegarde de nos droits.

Le discours du trône mentionne la Conférence du désarmement ouverte à Genève le 2 février courant. Espérons que nos représentants à cette conférence travailleront efficacement à établir un état de paix solide dans le monde, et par là assureront en même temps la prospérité et la grandeur de l'Empire britannique et, conséquemment, du Canada qui en fait partie.

J'en arrive à la Conférence économique impériale, qui doit avoir lieu à Ottawa le 18 juillet prochain. On est en droit d'en attendre beaucoup de bien. Cette Conférence marquera, sans doute, l'un des événements les plus importants dans l'histoire de notre pays. Les idées lancées à Londres par le premier ministre, en octobre 1930, sont, nous n'en doutons